



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 17 décembre 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept décembre, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au complexe Hervé Manteau (Iteuil), Chemin de la Nouel, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 11/12/2025

Nombre de membres composant le Comité syndical : 103

Nombre de membres présents : 62

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 6

Nombre de votants : 68 (66 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Henri Renaudeau

Délibération AG_n°2025_28

Objet : Décision budgétaire modificative n°04 aux budgets annexes Eau et Assainissement Exercice 2025

Etaient présents (62) : Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Isabelle Bayart, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Pierre Binard, William Boiron, Fabien Bonnet, Roland Bouchet, Jacques Bouloux, Michelle Boutillet, Antoine Braguier, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Dominique Cadu, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Fresneau, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Michel Godet, Claude Godillon, Alain Guillon, Bernard Henau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Bernard Jamain, Roland Latu, Gérard Lefevre, Joël Métivier, Françoise Micault, Jean-Louis Michel, Isabelle Mopin, Guy Morlière, Gilles Multeau, Alain Picard, Yannick Quintard, Frédy Poirier, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Reveillault, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Sylvie Roy, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Jean-Louis Doux (*suppléant*), James Garault (*suppléant*), Alain Gaudineau (*suppléant*), José Guittet (*suppléant*), Michel Jallais (*suppléant*), Guy Sauvaitre.

Absents ayant donné pouvoir (6)

Monsieur Henri Colin donne pouvoir à Monsieur Alain Picard

Madame Odile Landreau donne pouvoir à Monsieur Bernard Heneau

Madame Philippe Patey donne pouvoir à Monsieur Nicolas Reveillault

Monsieur Dominique Pierre donne pouvoir à Madame Séverine Saint-Pé

Monsieur Patrick Touloumet donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles Varescon

Monsieur Claude Sergent donne pouvoir à Monsieur James Garault

Absents excusés (39) : François Audoux, Philippe Bellin, Jean-Pierre Bernard, Alain Besnault, Jean-Claude Biarnais, Jean-Louis Bourriaux, Vincent Chenu, Joël Cogné, Xavier Diot, Michel Droin, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Louis-Marie Grollier, Pascale Guittet, Lefebvre, Frédéric Léonet, Michel Mallet, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Jean-Paul Moine, Gilles Morisseau, Laurent Pain, François Péan, Michel Porte, Jacky Quintard, Laurence Rabussier, Stéphane Raynaud, Franck Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Thierry Triphose, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Vu la délibération du Comité syndical AG_n°2025_18 en date du 17 septembre 2025 portant sur la Décision Modificative n° 02 relative à la déconstruction de quatre ouvrages.

Il est proposé au Comité syndical de procéder par décision budgétaire Modificative N°04 sur les Budgets annexes Eau et Assainissement de l'exercice 2025, afin d'opérer aux ajustements nécessaires et relatifs à la gestion des crédits d'investissement en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

La gestion des crédits d'investissement à l'opération N°990 est réalisée en AP/CP sur les Budgets annexes Eau depuis 2018 et Assainissement depuis 2020.

Il convient de procéder à :

- des ajustements des crédits de paiements de l'année 2025 entre les différents programmes actuellement en cours, sur les Budgets annexes Eau et Assainissement (section d'investissement - opération n°990).
- d'augmenter le crédit de paiement de l'année 2025 sur le programme 2024, pour le Budget annexe Eau.

Budget annexe EAU - Section d'investissement : Opération n° 990

Autorisation de paiement (rappel) : Le total des crédits de paiements prévus pour l'année 2025 est égal à 19 960 k€. Ce montant tient compte de la Décision Modificative n°02 du Comité syndical du 17 septembre 2025 sur la déconstruction de bâtiments publics pour 540 000 €.

→ Point n°1 : ajustements des crédits de paiements de l'année 2025 entre les différents programmes actuellement en cours

En dépenses d'investissement : Article 2313 - Constructions

- | | |
|---|-------------|
| • Diminution du crédit de paiement 2025 sur le programme 2020 : | - 82 296 € |
| • Diminution du crédit de paiement 2025 sur le programme 2021 : | - 7 899 € |
| • Diminution du crédit de paiement 2025 sur le programme 2022 : | - 417 452 € |
| • Diminution du crédit de paiement 2025 sur le programme 2025 : | - 370 000 € |
| • Augmentation du crédit de paiement 2025 sur le programme 2023 : | + 99 997 € |
| • Augmentation du crédit de paiement 2025 sur le programme 2024 : | + 777 650 € |

Ces mêmes montants se répercuteront sur les crédits de paiement de l'année 2026 pour les programmes en cours sur l'année 2026.

En recettes d'investissement : aucune modification

→ **Point n°2 : augmentation du crédit de paiement de l'année 2025 sur pour le Budget annexe Eau.**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 086-200049104-20251217-AG_28DM4-DE



Le suivi de la programmation des travaux des comités locaux pour l'année 2025 (opération 990), réalisé par la Direction de la Prospective (D.P) au 01 décembre 2025, met en évidence un taux d'exécution d'environ 100% sur la programmation de l'année 2025.

Ce suivi indique également un dépassement sur le programme 2024, traduisant une anticipation des travaux initialement prévus pour l'année 2026. Ce dépassement s'élève à 120 000 €.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir réajuster le crédit de paiement 2025 à hauteur de 120 000 €. Ce montant sera pris par anticipation sur le crédit de paiement 2026.

En dépenses d'investissement : Article 2313 Constructions - Programme 2024 (APCP)

- Augmentation du crédit de paiement 2025 sur le programme 2024 : + 120 000 € ;
- Diminution du crédit de paiement 2026 sur le programme 2024 : - 120 000 €.

Autorisation de paiement (mise à jour au 17/12/2025) : le total des crédits de paiements prévus pour l'année 2025 est donc égal à 20 080 k€.

En recettes d'investissement : Article 1641 - Emprunts

Pour l'équilibre du Budget, il convient d'ajouter la somme de 120 000 € à l'article 1641 lié aux emprunts.

Le Président présente la Décision Modificative (DM) pour le Budget annexe Eau de l'exercice 2025 - section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles DM	+ 120 000 €	+ 120 000 €
Total DM 2025	+ 120 000 €	+ 120 000 €

Budget annexe ASSAINISSEMENT - Section d'investissement : Opération n°990

Autorisation de paiement (rappel) : Le total des crédits de paiements prévus pour l'année 2025 est égal à 11 300 k€.

En dépenses d'investissement : Article 2313 - Constructions

→ **Point n°1 : ajustements des crédits de paiements de l'année 2025 entre les différents programmes actuellement en cours**

Ajustement n°1 :

- Diminution du crédit de paiement 2025 sur le programme 2021 : - 75 000 € ;
- Augmentation du crédit de paiement 2025 sur le programme 2024 : + 75 000 €.

Ajustement n°2 :

- Diminution du crédit de paiement 2025 sur le programme 2021 : - 25 000 € ;
- Diminution du crédit de paiement 2025 sur le programme 2022 : - 230 000 € ;
- Augmentation du crédit de paiement 2025 sur le programme 2025 : + 480 000 €.

Ces mêmes montants se répercuteront sur les crédits de paiement de l'année 2026 pour les programmes en cours sur l'année 2026.

Le total de l'autorisation de paiement des programmes pour l'année 2025 reste à 11 300 k€.

En recettes d'investissement : aucune modification

Le Président présente la Décision Modificative (DM) pour le budget annexe Assainissement de l'exercice 2025 - section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles DM	+ 0 €	+ 0 €
Total DM 2025	+ 0 €	+ 0 €

Synthèse des ajustements et des crédits de paiements par programme au 31 décembre 2025 - Articles 2313 - Constructions :

- Point 1 : Ajustements des crédits de paiements de l'année 2025 entre les différents programmes actuellement en cours, sur les Budgets annexes Eau et Assainissement.
- Point 2 : Augmentation du crédit de paiement de l'année 2025 sur le programme 2024 à hauteur de 120 000 euros, pour le Budget annexe Eau.

Travaux des comités locaux - APCP - Opération n°990

	Crédits de paiement	Montant CP - 2025 (BP+DM)	Point 1 - Ajustements CP 2025	Point 2 - Augmentation CP 2025	Total CP au 31/12/2025	Montant réalisé - 01/12/2025 -
EAU	Programme 2020	100 000,00 €	-82 296,00 €		17 704,00 €	17 703,91 €
	Programme 2021	20 000,00 €	-7 899,00 €		12 101,00 €	12 100,96 €
	Programme 2022	874 000,00 €	-417 452,00 €		456 548,00 €	456 267,99 €
	Programme 2023	4 594 346,00 €	99 997,00 €		4 694 343,00 €	4 694 342,95 €
	Programme 2024	10 600 000,00 €	777 650,00 €	120 000,00 €	11 497 650,00 €	11 497 622,63 €
	Programme 2025	3 771 654,00 €	-370 000,00 €		3 401 654,00 €	3 401 622,33 €
	Total général	19 960 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	20 080 000,00 €	20 079 660,77 €

	Crédits de paiement	Montant CP - 2025 (BP)	Point 1 - Ajustements CP 2025	Total CP au 31/12/2025	Montant réalisé - 01/12/2025 -
ASSAINISSEMENT	Programme 2020	50 000,00 €		50 000,00 €	10 110,08 €
	Programme 2021	350 000,00 €	-75 000,00 € -250 000,00 €	25 000,00 €	24 493,38 €
	Programme 2022	550 000,00 €	-230 000,00 €	320 000,00 €	231 985,23 €
	Programme 2023	4 150 000,00 €		4 150 000,00 €	3 921 381,79 €
	Programme 2024	5 000 000,00 €	75 000,00 €	5 075 000,00 €	5 072 454,20 €
	Programme 2025	1 200 000,00 €	480 000,00 €	1 680 000,00 €	1 675 275,61 €
	Total général	11 300 000,00 €	0,00 €	11 300 000,00 €	10 935 700,29 €

	Suffrages exprimés	
Nombre de votants	Votes Pour	Vote Contre
65	65	0

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages approuve la décision modificative n°04.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance

Henri RENAUDEAU

Le Président

Rémy COOPMAN

